

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS VEOLIA ENVIRONNEMENT ACTIONARIA 2007

ARTICLE 1

Veolia Environnement, ci-après dénommé VE organise un jeu-concours intitulé « Actionaria 2007 » le 16 novembre 2007, destiné aux visiteurs du stand VE sur le salon Actionaria au Palais des Congrès de la Porte Maillot de Paris. L'objectif de cette opération est de sensibiliser les participants aux métiers de services à l'environnement de VE.

ARTICLE 2

Les participants doivent répondre à un questionnaire de 4 questions sur le Groupe Veolia Environnement. Cette action est menée sur le stand VE du Salon Actionaria durant la journée du 16 novembre 2007.

ARTICLE 3

Le présent concours est ouvert à tous les visiteurs du stand VE qui auront rempli leur questionnaire le 16 novembre de 9h (ouverture du Salon) à 17 h.

ARTICLE 4

Il ne sera admis qu'un seul questionnaire par participant.

Chaque questionnaire devra être clairement renseigné avec le nom, le prénom du participant.

Le jury, ci-après désigné le Jury (voir article 6) conservera dans une urne fermée tous les questionnaires exacts remis sur la durée de cette journée. A 17h, l'huissier de justice, désigné en article 8 de ce présent règlement, procédera au tirage au sort des 10 gagnants.

ARTICLE 5

Chaque gagnant tiré au sort présent sur le stand au moment du tirage au sort recevra son lot. Si le gagnant n'est pas présent au moment du tirage au sort, son lot lui sera adressé par courrier dès lors que ses coordonnées seront intégralement renseignées.

ARTICLE 6

Le Jury se composera des collaborateurs Veolia Environnement présents sur le stand pour recevoir les questionnaires remplis le vendredi 16 novembre 2007 de 9h à 17h. Aucun questionnaire reçu après 17h ne pourra être accepté.

ARTICLE 7

Nature des prix décernés :

Chaque lauréat recevra un sac de voyage « Can you sea » portant la marque Veolia Environnement d'une valeur de €26 HT (vingt six euros hors taxe).

ARTICLE 8

Le Règlement du concours est déposé à la SCP Maîtres Jean-Daniel Lachkar et Franck Gouguet, Huissiers de justice, 156 rue Montmartre, 75002 Paris (France).

Il peut être consulté sur le site finance de VE : www.veolia-finance.com.

Il peut être demandé auprès de la direction des Relations avec les Investisseurs et Actionnaires de Veolia Environnement, 36-38 avenue Kléber, 75016 Paris, ou par mail : service.actionnaires@veolia.com

ARTICLE 9

Le présent règlement est soumis à la loi française, la participation au jeu-concours « Actionaria 2007 », implique son acceptation entière et sans réserve.

Paris, le 17 octobre 2007